



Dépistage du
Cancer du Sein
Borstkanker
Opsporing

BRUPREV asbl

Rapport d'activités 2022

Dépistage du cancer du sein

Mars 2023

Table des matières

Table des matières.....	2
1. Cadre général	4
2. Cadre politique et juridique.....	4
3. Dispositif en Région de Bruxelles Capitale.....	5
3.1 Les invitations.....	5
3.3 Les Unités de dépistage.	6
3.4 ASBL BRUPREV	7
4. Les résultats du programme en 2022	8
4.1 Les Unités de mammographie agréées.....	8
4.2 Les invitations.....	8
4.3 Le dispositif numérique.....	9
4.4. Les Mammotests.....	10
5. Actions réalisées en 2022	16
6. Actions prévues en 2023	16

ANNEX(E) 1 : LISTE DES UNITES AGREES

ANNEX(E) 2 : LETTRE D'INVITATION

ANNEX(E) 3 : LETTRE DE RESULTAT

ANNEX(E) 4 : FICHE DE RETROINFORMATION AUX UNITES DE DEPISTAGE

ANNEX(E) 5 : ORGANIGRAMME

ANNEX(E) 6 : LISTE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

ANNEX(E) 7 : TESTS DE QUALITE MEDICO-TECHNIQUE (T10)

ANNEX(E) 8 : HISTORIQUE DES UNITES

Résumé

Sur les 28 Unités de dépistage actives au 31 décembre 2022, toutes fonctionnent en numérique (28 DR¹). Elles sont réparties en 10 hôpitaux privés, 9 cabinets privés, 7 hôpitaux publics et 4 hôpitaux universitaires.

Le nombre de femmes invitées en 2022 est de 54.144. 5.113 femmes Bruxelloises ont passé un Mammotest. Le taux de participation des femmes invitées est de 9,4 % (-1,1 %).

Le taux de rappel² est de 10,4 % (- 0,5%). Le taux de troisièmes lectures est de 19,3 % (- 0,1 %). Le taux de premières lectures non confirmées est de 8,9 % (-0,7 %).

90 % des premières lectures sont faites dans les 6 jours qui suivent la prise des clichés. 80 % sont lues dans les 3 jours, 50 % le jour même. 90 % des deuxièmes lectures sont lues dans les 11 jours après la prise des clichés (- 2j). 80% des L2 sont faites dans les 9 jours, 50% dans les 6 jours (-1j).

Les résultats sont communiqués aux médecins référents via e-Health (LINK). Lorsqu'il s'agit d'un Mammotest positif, le médecin référent reçoit en outre un courrier postal de BRUPREV. Il est également contacté par téléphone. La femme est également prévenue par courrier une semaine après son médecin référent.

¹ Digital Radiology (acquisition directe de l'image numérique)

² Proportion de femmes ayant un Mammotest (+) parmi celles qui ont passé un Mammotest

1. Cadre général

En Belgique, le dépistage du cancer du sein devient officiellement une priorité nationale en 2000. L'Etat fédéral met en place le cadre juridique et s'engage à financer les honoraires médicaux liés au dépistage. Les Entités fédérées se chargent d'organiser le programme via des Centres de coordination régionaux. Le programme suit les recommandations de «European Guidelines for quality assurance in breast cancer screening and diagnosis ». En Wallonie et à Bruxelles, la mammographie de dépistage est appelée « Mammotest ». En Flandre, la mammographie de dépistage est appelée « Screeningsmammografie ».

2. Cadre politique et juridique

Protocole d'accord du 25 octobre 2000 « visant une collaboration entre l'Etat fédéral et les Communautés en matière de dépistage de masse du cancer du sein par mammographie » : l'Etat fédéral s'engage à financer les honoraires médicaux et les Communautés se chargent d'organiser le dépistage selon des critères définis.

Arrêté royal du 23 mai 2001 : institue un numéro de nomenclature spécifique pour la mammographie de dépistage avec remboursement intégral par l'INAMI et principe du tiers –payant.

Avenant du 30 mai 2001 au protocole du 25 octobre 2000 : fixe les principes et conditions de mise en œuvre du programme de dépistage par les Communautés.

Arrêté du 19 juillet 2001 du Collège réuni de la Commission communautaire : fixe les conditions d'agrément des Unités de dépistage du cancer du sein.

Protocole d'accord du 22 juin 2004 entre Commission Communautaire Commune et Communautés : désigne les centres de dépistage, définit les tâches de Brumammo, fixe les contributions financières des instances Communautaires.

Avenant du 13 juin 2005 au protocole du 25 octobre 2000 : prolonge le protocole de collaboration entre autorité fédérale et Communautés jusqu'au 31 décembre 2008.

Arrêté du 10 novembre 2005 du Collège réuni de la Commission communautaire : précise que les critères de qualité d'image et de dosimétrie sont également d'application pour l'agrément des unités disposant d'un appareil de mammographie numérique.

Arrêté Ministériel du 13 décembre 2005 : détermine les conditions d'utilisation de la mammographie numérique pour le dépistage du cancer du sein dans la région bilingue de Bruxelles Capitale.

Arrêté Ministériel du 3 septembre 2007 : désigne les experts habilités au contrôle des appareillages numériques en Région de Bruxelles-Capitale.

Circulaire Ministérielle du 27 mars 2009 : précise les conditions d'exercice des experts habilités par les Ministres de la Santé en Région de Bruxelles-Capitale

Arrêté du 14 mai 2009 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune: précise les conditions d'agrément des unités de mammographie et du centre de coordination pour le dépistage du cancer du sein.

Protocole d'accord du 30 novembre 2009 (nl) entre Commission Communautaire Commune et Communautés: modifie les tâches des centres de dépistage à Bruxelles.

Loi du 23 mars 2019 introduisant le code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses (nouvelle loi sur les asbl).

3. Dispositif en Région de Bruxelles Capitale

La Commission Communautaire Commune est la tutelle politique du programme en Région de Bruxelles Capitale.

Le Centre bruxellois de Coordination pour le Dépistage et la Prévention des Cancers (« BRUPREV, ex Brumammo ») assure la mise en œuvre du programme en coordonnant les unités de dépistage (Annexe 1).

L'Observatoire de la Santé de Bruxelles-Capitale effectue une évaluation épidémiologique du programme tous les 5 ans.

Le fonctionnement du programme est financé sur une base annuelle par la Commission Communautaire française (100.000 €), la Commission Communautaire Commune (180.000 €), la Communauté flamande (50.000 €).

3.1 Les invitations

Les invitations à se présenter au dépistage (Annexe 2) sont envoyées aux femmes tous les deux ans, dès l'année civile où les femmes entrent dans leur 50^{ème} année jusqu'à l'année civile de leur 69^{ème} anniversaire. L'envoi se fait dans le mois de naissance, année paire si le jour de la naissance est un jour pair, année impaire dans le cas contraire. Un cycle complet d'invitations prend 2 ans. Les femmes qui ont passé un Mammotest sont réinvitées 23 mois après.

La BCSS³ transmet à l'administration de la Commission communautaire commune (Observatoire de la Santé de Bruxelles via le Centre Informatique de la Région Bruxelloise) les données de population issues du croisement des données des mutuelles avec celles du Registre National. L'Observatoire de la Santé met à la disposition de BRUPREV les mises à jour. Le Registre du Cancer communique annuellement la liste des dames qui doivent être exclues temporairement ou définitivement du fichier d'invitations (antécédant de cancer du sein de moins de 10 ans, mammectomie bilatérale). Le fichier restant constitue le fichier d'invitations du programme. Les lettres d'invitation sont générées par un programme informatique à partir de ce fichier. La lettre d'invitation s'accompagne d'une liste des unités de mammographies agréées en Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que d'un livret d'information sur le dépistage.

3.2 La participation de la population

La population Bruxelloise compte 1.222.637 ⁴ habitants dont environ 10 % de femmes dans la tranche d'âge de 50 à 69 ans. Elles constituent la population cible, soit 125.660 ⁴. La population bénéficiaire est la partie de la population cible inscrite au système d'assurance obligatoire maladie invalidité (114.966 ⁵). La population éligible est la population bénéficiaire moins les listes d'exclusions ⁶. C'est la population invitée au dépistage par courrier personnalisé (113.574 sur les 2 années 2021 et 2022). Les femmes participantes sont les femmes effectuant un Mammotest.

En Région Bruxelloise, 10,0 % de la population invitée participe au programme de dépistage organisé⁷. En outre, 40,6 % ⁸ des femmes de la même tranche d'âge ont procédé à un bilan sénologique au moins une fois sur une période de 2 années. On peut donc estimer qu'un total de 50,6 % de la population cible a effectué une démarche préventive sur 2 ans.

3.3 Les Unités de dépistage.

Les unités de mammographie qui souhaitent participer au programme doivent être agréées par la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale (ou, pour les Universités, par les Communautés de tutelle). L'agrément est conditionné par

- un certificat de conformité des appareils d'imagerie selon les recommandations des experts du programme européen ;
- un contrôle technique semestriel ⁹ des installations par une firme habilitée. L'objectif de ce contrôle technique est de garantir la meilleure image possible tout en maintenant la dose d'irradiation la plus faible;
- la qualité des clichés, évaluée en fonction de critères photo techniques (compression, précision et contraste de l'image, absence d'artefacts pour les analogiques) et de positionnement ;
- la signature d'un protocole d'accord avec BRUPREV.

Fin 2022, les Unités de mammographie agréées et opérationnelles en Région de Bruxelles-Capitale sont au nombre de 28 (Annexe 1). 2 Unités ont perdu leur agrément parce qu'elles ne répondaient plus au critère de minimum 50 MM/an. 1 Unité n'a pas renouvelé son agrément. 1 nouvelle Unité a été agréée.

⁴ Source : <https://bestat.statbel.fgov.be> - Chiffres de janvier 2022

⁵ Source : <http://atlas.aim-ima.be> – Estimation 2020

⁶ Les femmes ayant subi une mastectomie bilatérale sont exclues définitivement des listes d'invitations ; celles qui ont un antécédant de cancer IS ou invasif sont exclues pour une période de 10 ans.

⁷ Lissage sur 2021-2022

⁸ Source : <http://atlas.aim-ima.be> - Estimation 2019

⁹ normes physiques pour le matériel numérique, normes physico-chimiques pour le matériel analogique

3.4 ASBL BRUPREV

BRUPREV est une association sans but lucratif. Sont représentés à l'Assemblée Générale : les médecins généralistes de Bruxelles (via l'asbl Hippocrate), les gynécologues (via le CRGOLFB et le VVOG), les gastro-entérologues (via le BGDO et VVGE), la Fondation Registre du Cancer, la Fondation contre le Cancer, le KCE, Sciensano, les radiologues, les représentants des Universités (ULB, UCL, VUB), les représentants des Cabinets de la CoCom compétents pour la santé.

BRUPREV assure la mise en œuvre du programme : invitations, traitement des 2^{ème} et 3^{ème} lectures, suivi des résultats des mammographies, gestion des données, surveillance de la qualité et des conditions d'agrément des unités de mammographie, suivi des indicateurs de processus et de performance.

La structure comprend un médecin coordinateur, une responsable financière, deux gestionnaires de projet. Elle a recours à des ressources externes pour les services IT et d'imagerie médicale.

BRUPREV est installée dans les locaux d'Eebic¹⁰

Le 14 juin 2019, l'Assemblée Générale a voté une modification des statuts, élargissant les missions de Brumammo aux autres programmes organisés de dépistage et de prévention des cancers en Région bilingue de Bruxelles-Capitale, et renommant Brumammo « BRUPREV ». Les statuts ont été mis en conformité avec le code des sociétés et associations (loi du 23 mars 2019). Le siège social a été établi au 12 Allée de la Recherche 1070 Anderlecht (EEBIC) ¹¹

¹⁰ Erasmus european business and innovation center Allée de la Recherche 12, 1070 Bruxelles

¹¹ <https://www.bruprev.be/Uploads/home/Statuts-BRUPREV-2020-fr.pdf>

4. Les résultats du programme en 2022

4.1 Les Unités de mammographie agréées

Fin 2022, les Unités de mammographie sont au nombre de 28 (Annexes 1). 4 Unités dépendent d'une université et relèvent pour leur agrément soit de la Communauté française (ULB, UCL), soit de la Communauté flamande (VUB). 24 unités relèvent pour leur agrément de la Commission communautaire commune.

Les 28 unités sont numériques DR¹².

Les unités et les lecteurs reçoivent semestriellement un feed-back individualisé sur leurs principaux indicateurs d'activité (Annexe 4). Ces indicateurs sont également accessibles individuellement sur le RIS.

Les normes de qualité médico-radiologiques (qualité des clichés) sont vérifiées annuellement pour chaque Unité sur analyse de 10 clichés randomisés (Annexe 7).

Un groupe de travail inter-Régions (CVKO-CCRéf-BRUPREV) se réunit régulièrement depuis 2022 pour renforcer la politique de qualité des programmes. Un projet d'acquisition d'un logiciel de e-learning pour les radiologues a été sélectionné sur base d'une consultation du marché. Il s'agit du logiciel « FEMDEP » de Unisanté (Université de Lausanne). Il devrait être mis en place en 2023 dans les 3 programmes Régionaux.

4.2 Les invitations

Nous disposons d'un fichier de la population cible mis à jour périodiquement sur base des fichiers de mutations transmis par la BCSS. En 2022, 54.144 femmes ont été invitées.

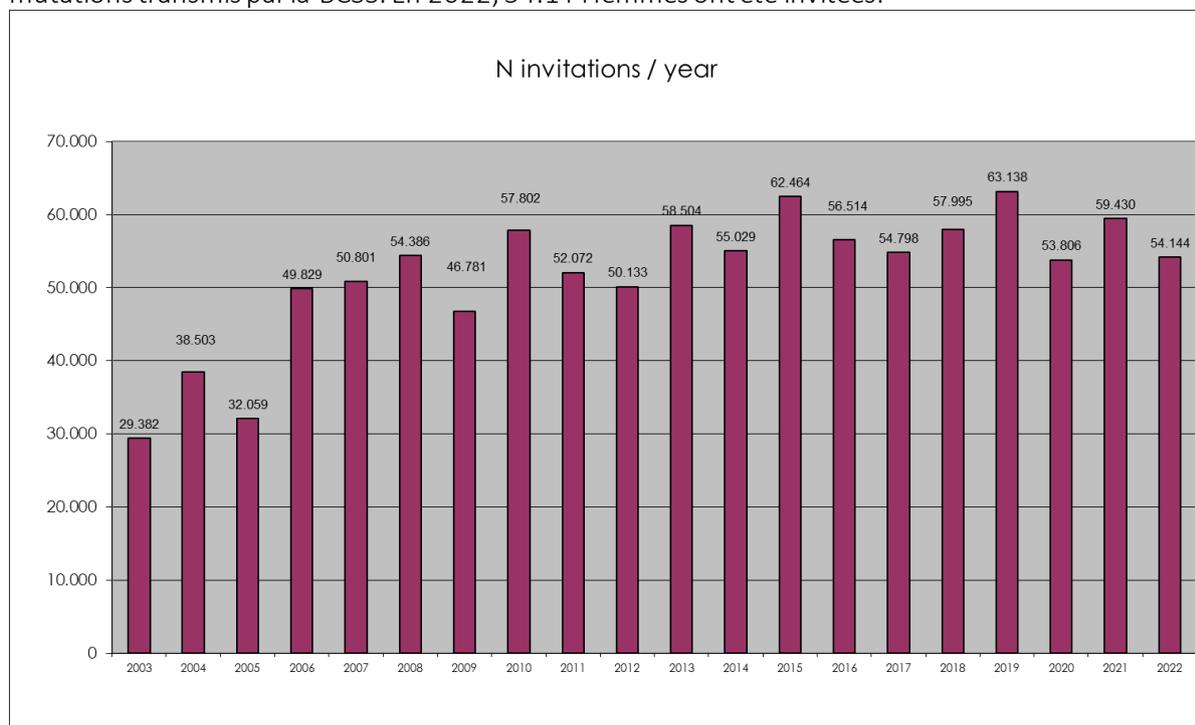


Figure 1: Invitations annuelles

¹² Digital Radiology (acquisition directe de l'image numérique)

Suivi des retours postaux¹³ : 2,1 % des invitations ont fait l'objet d'un retour postal (déménagements : 1,1 % ; adresses incorrectes : 1,0 % ; autres : 0 %).



Figure 2: Taux de retours postaux

4.3 Le dispositif numérique

Les Unités de mammographie agréées sont connectées au PACS de BRUPREV via une solution VPN sécurisée, sans redevance ni intermédiaire, indépendante des configurations informatiques des Unités. Le PACS assure l'archivage et permet la comparaison aux anciens clichés. Le RIS BRUPREV est accessible on-line de manière sécurisée. Il permet aux unités de vérifier l'éligibilité des demandes de Mammotest et de transmettre les données de protocole (encodage on-line, webservice). RIS et PACS sont intégrés. Les serveurs (RIS et PACS) sont hébergés dans les locaux sécurisés de notre partenaire informatique Eonix. Lors de la première lecture, le radiologue est averti automatiquement lorsqu'il existe des anciens clichés archivés dans le PACS BRUPREV. Il peut consulter ces clichés on line (module CONNECT).

¹³ Sur tous les envois, soit 54.144

4.4. Les Mammotests

5.297 femmes ont eu recours au Mammotest dans les 28 Unités agréées. 5.113 (96,5 %) sont Bruxelloises, 132 (2,5 %) proviennent de la Région flamande, 52 (1,0 %) proviennent de la Région wallonne. Le taux de participation¹⁴ des femmes Bruxelloises est de 9,4 % (-1,1 %). Pour les années 2021-2022 il est de 10,0 % en moyenne.

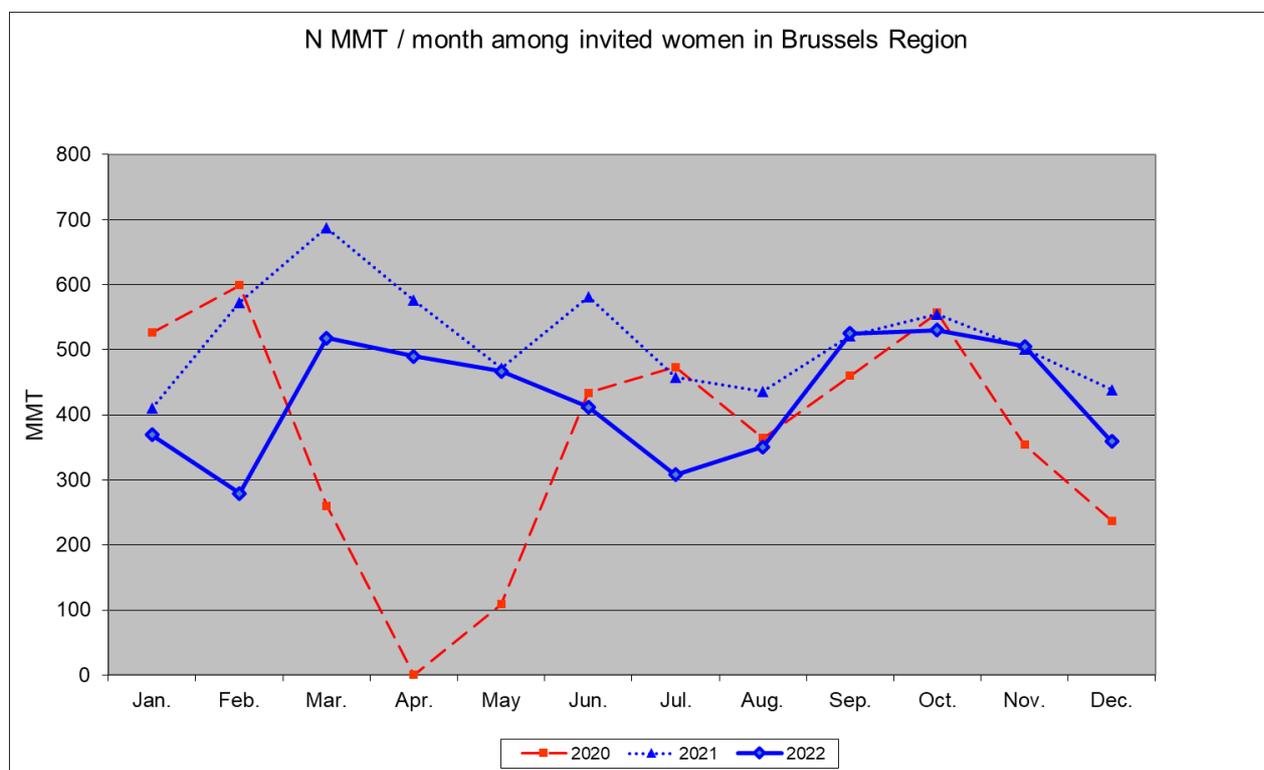


Figure 3: évolution mensuelle des MMT

¹⁴ % de femmes invitées qui passent un Mammotest

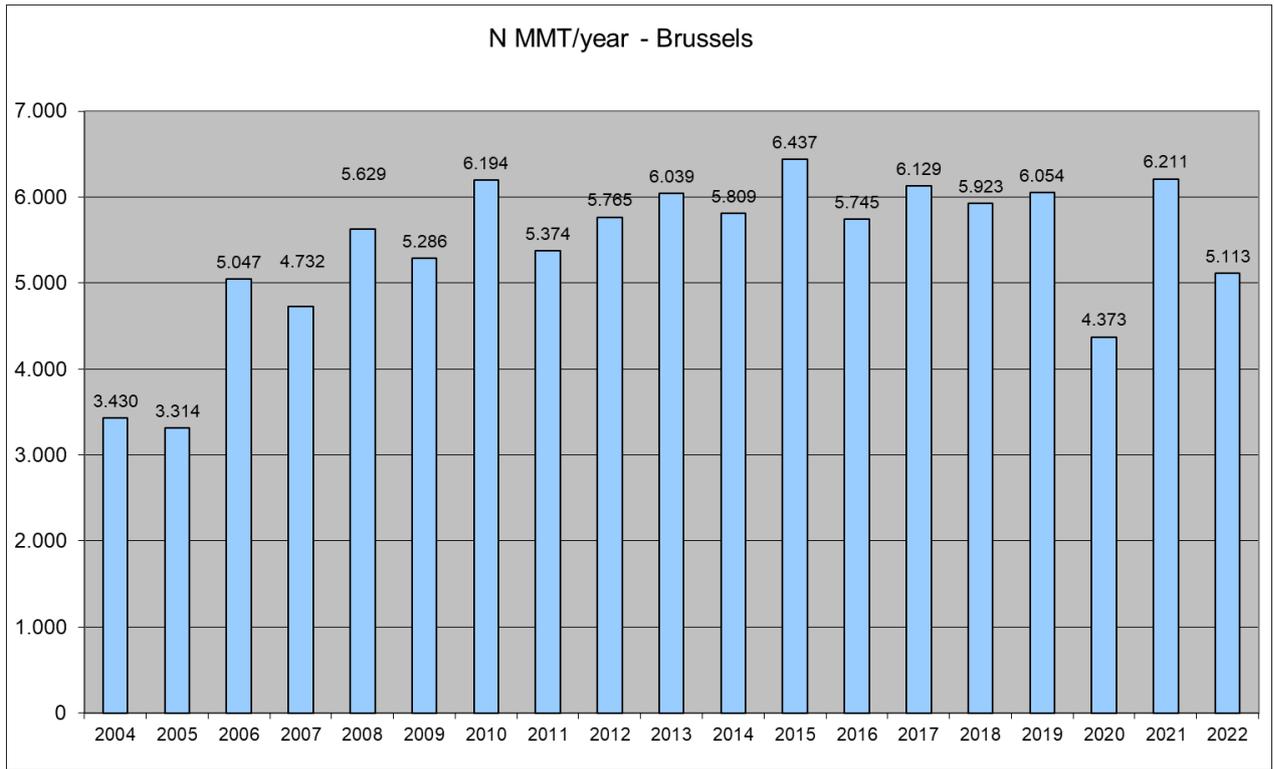


Figure 4 : évolution annuelle des MMT

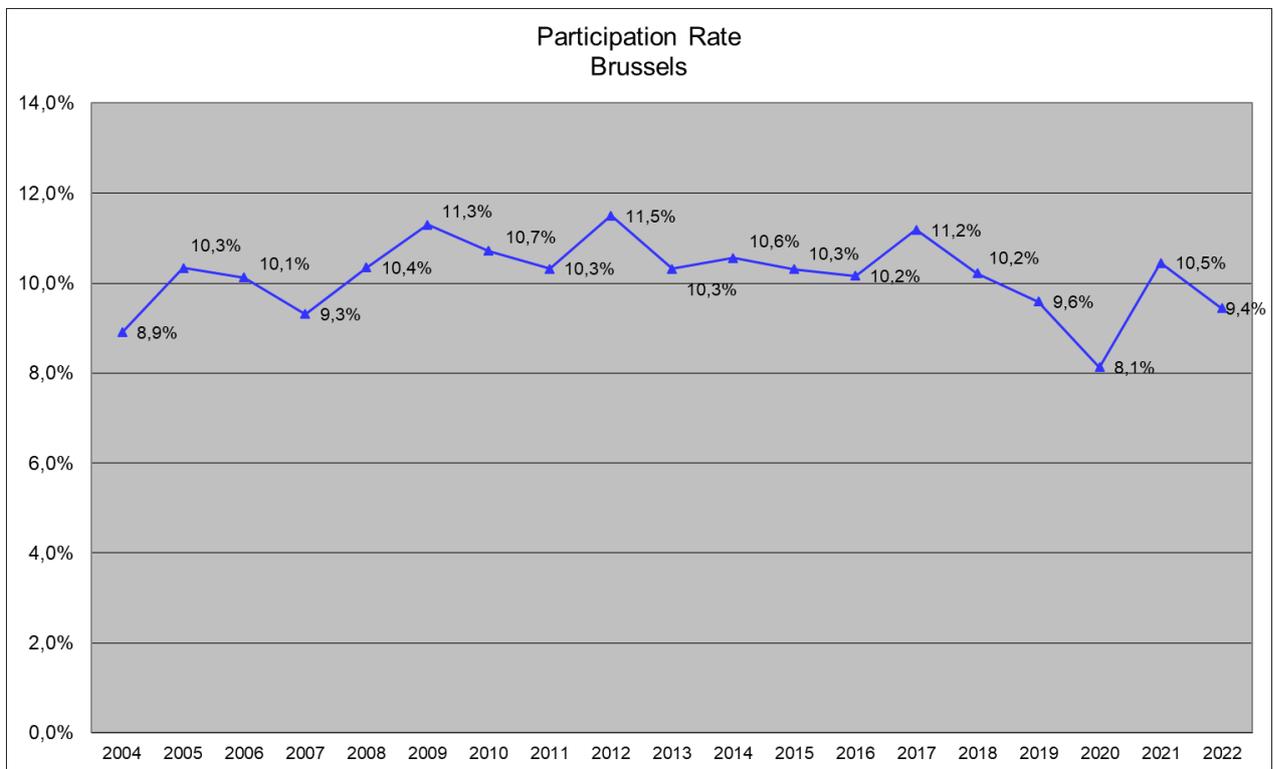
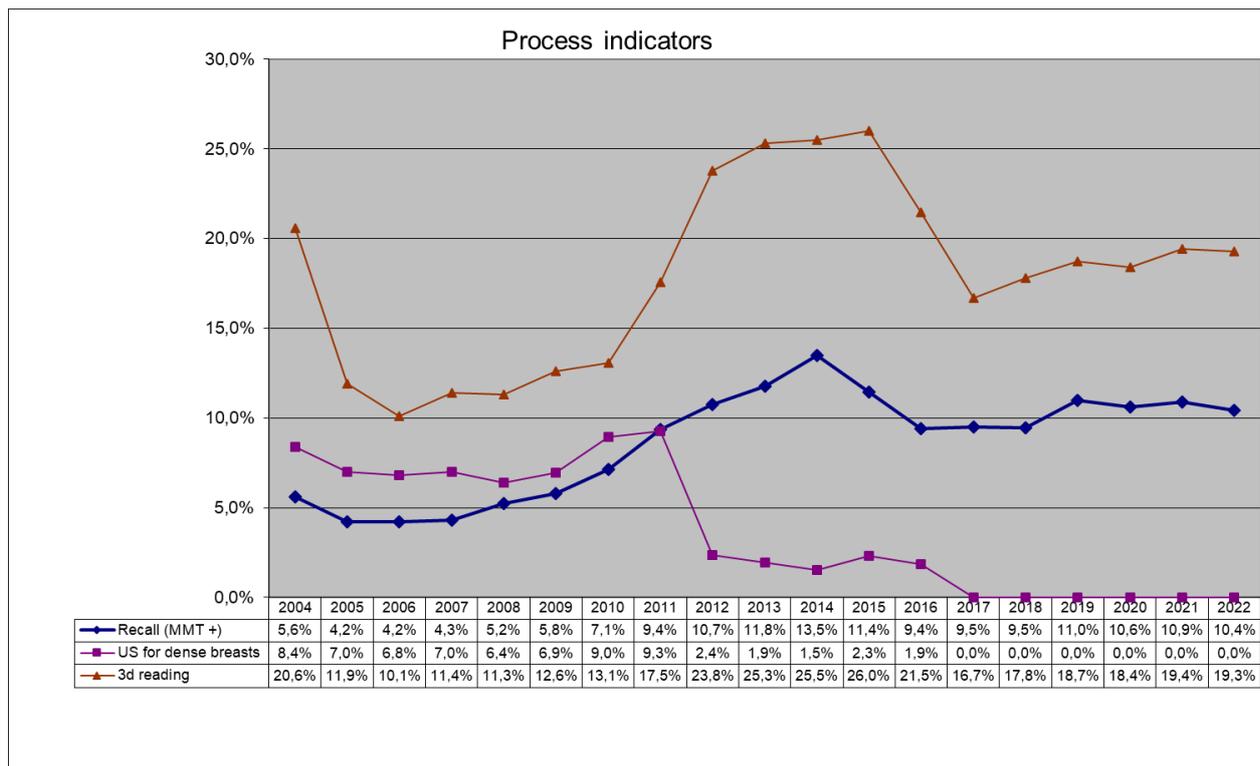


Figure 5 : évolution annuelle du taux de participation



Comparison First Round ("1R") versus >1 Round (">1R") - BRU [§]	2020	2021	2022*	EU Acceptable Norm
% first round participants "1 R"	39,9%	41,1%	42,5%	
% multi-rounds participants ">1R"	60,1%	58,9%	57,5%	
Recall rate "1R"	17,0%	18,8%	17,3%	< 7%
Recall rate "> 1R"	6,4%	5,7%	5,0%	< 5%
L3 rate "1R"	26,7%	27,8%	26,5%	
L3 rate ">1R"	12,9%	13,6%	13,2%	
* Not included: 3,4% of women with "mammothest_count" NA				
§ Not included: "hors MMT" and "recall for technical reason" values				

Figure 6 : évolution annuelle des indicateurs qualitatifs de processus, et détail par « round » – Taux

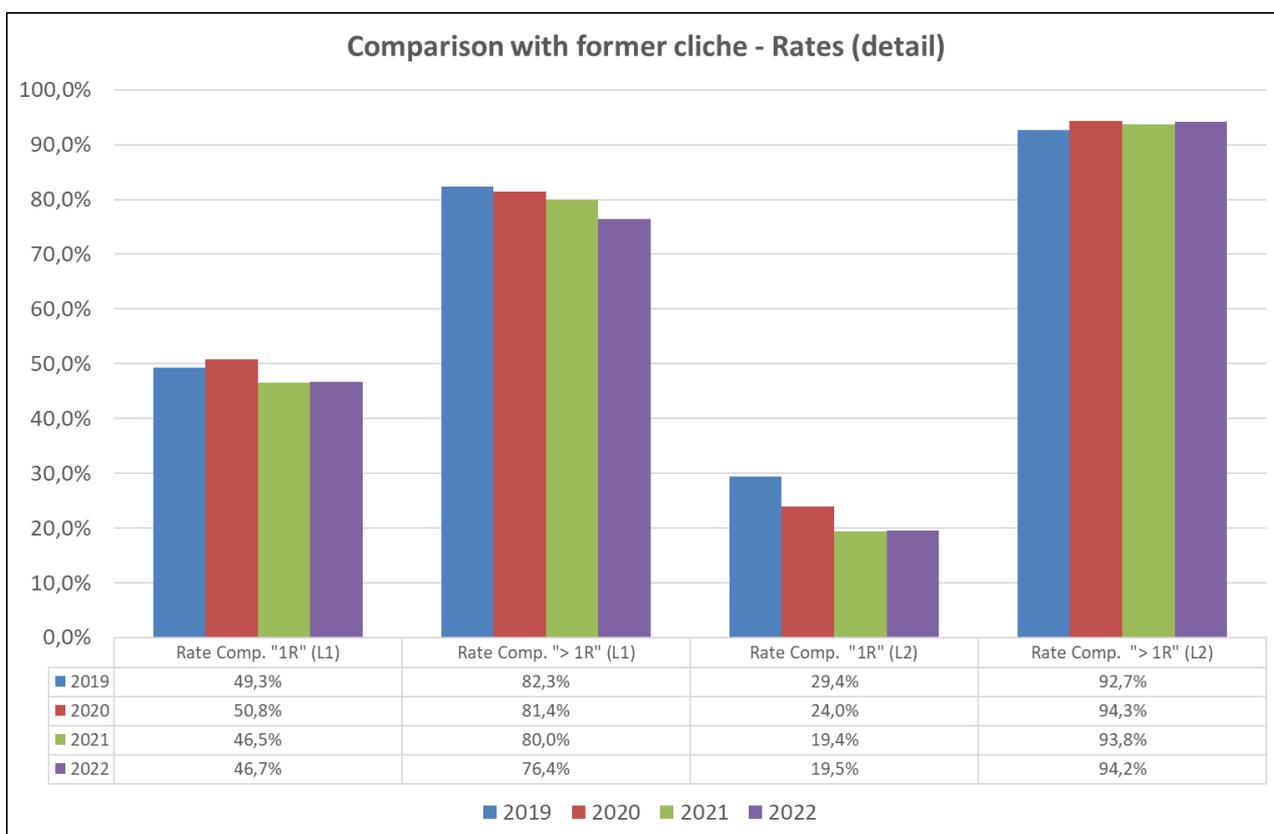
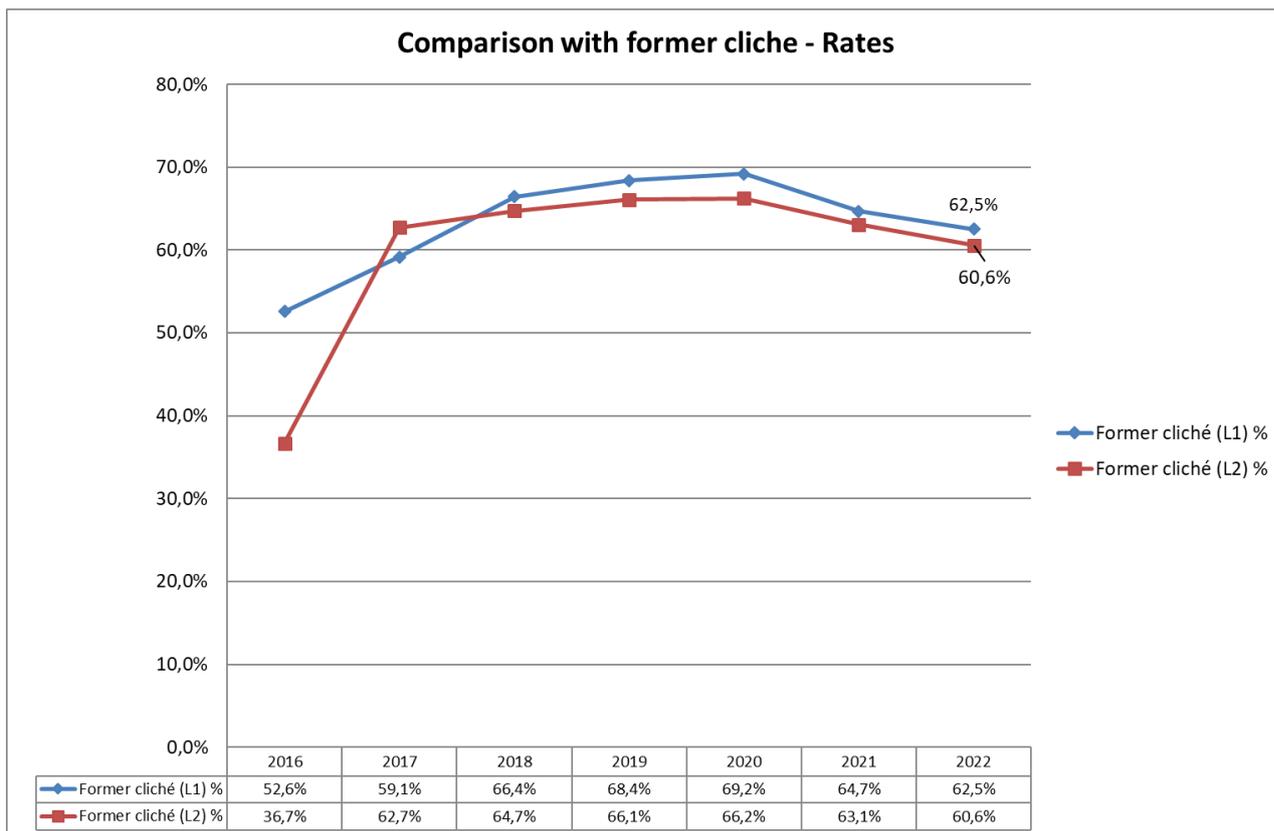


Figure 7 : taux de comparaisons avec les anciens clichés

90 % des deuxièmes lectures sont lues dans les 11 jours après la prise des clichés (80% = 9 jours, 50% = 7 jours. Il faut au maximum 5 jours pour avoir une troisième lecture.

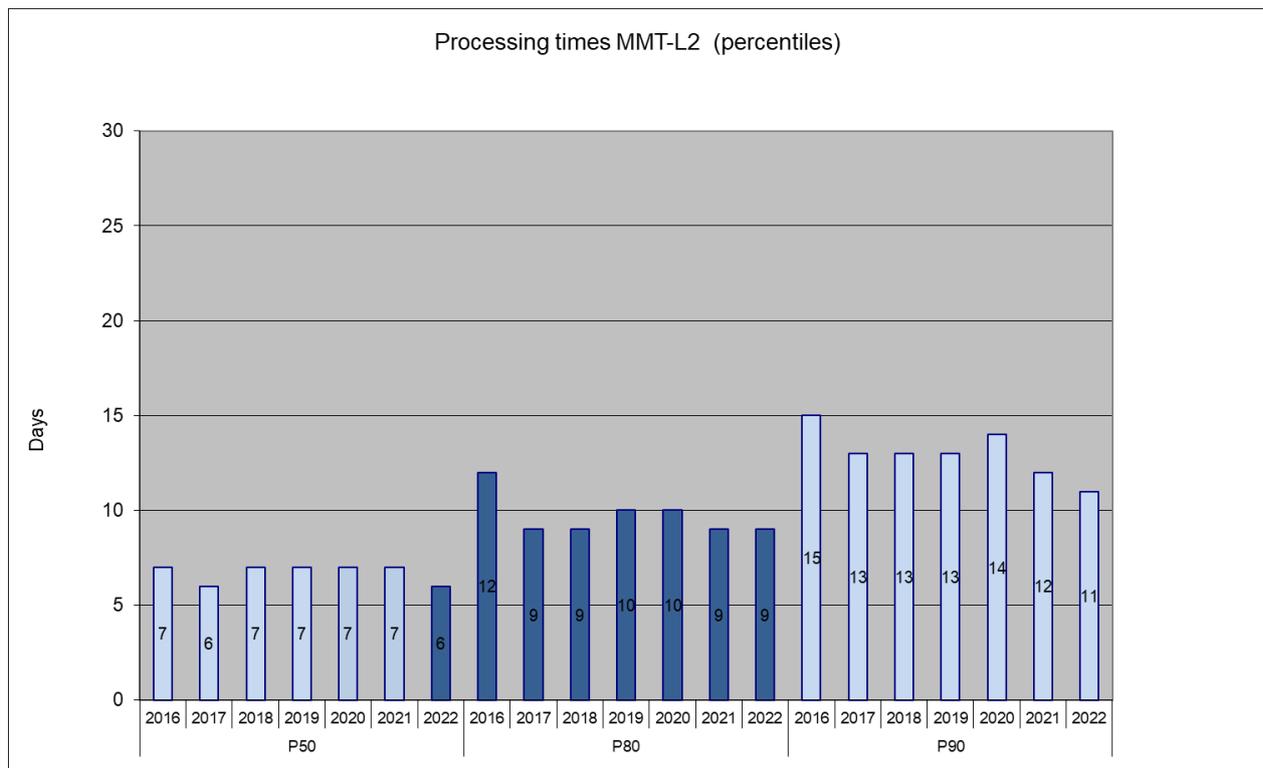


Figure 8 : délais de processing (L2)

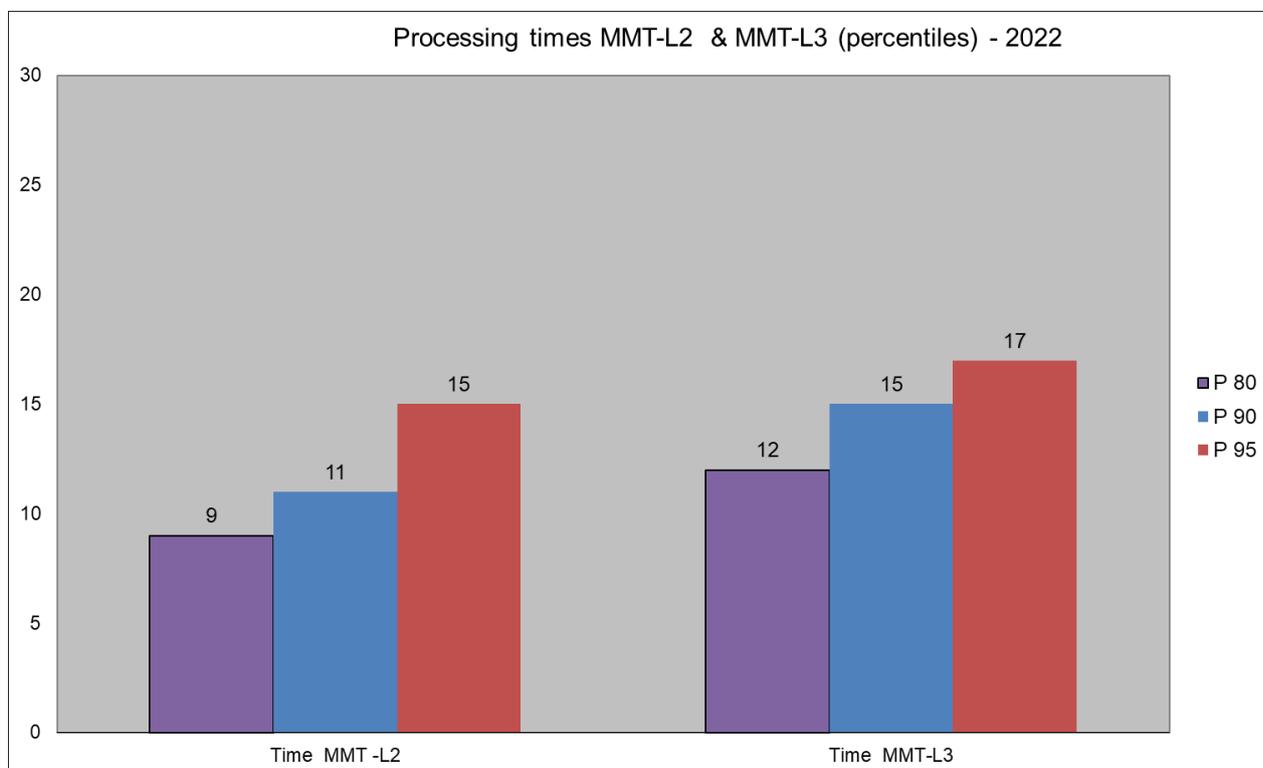


Figure 9 : délais de processing (L3)

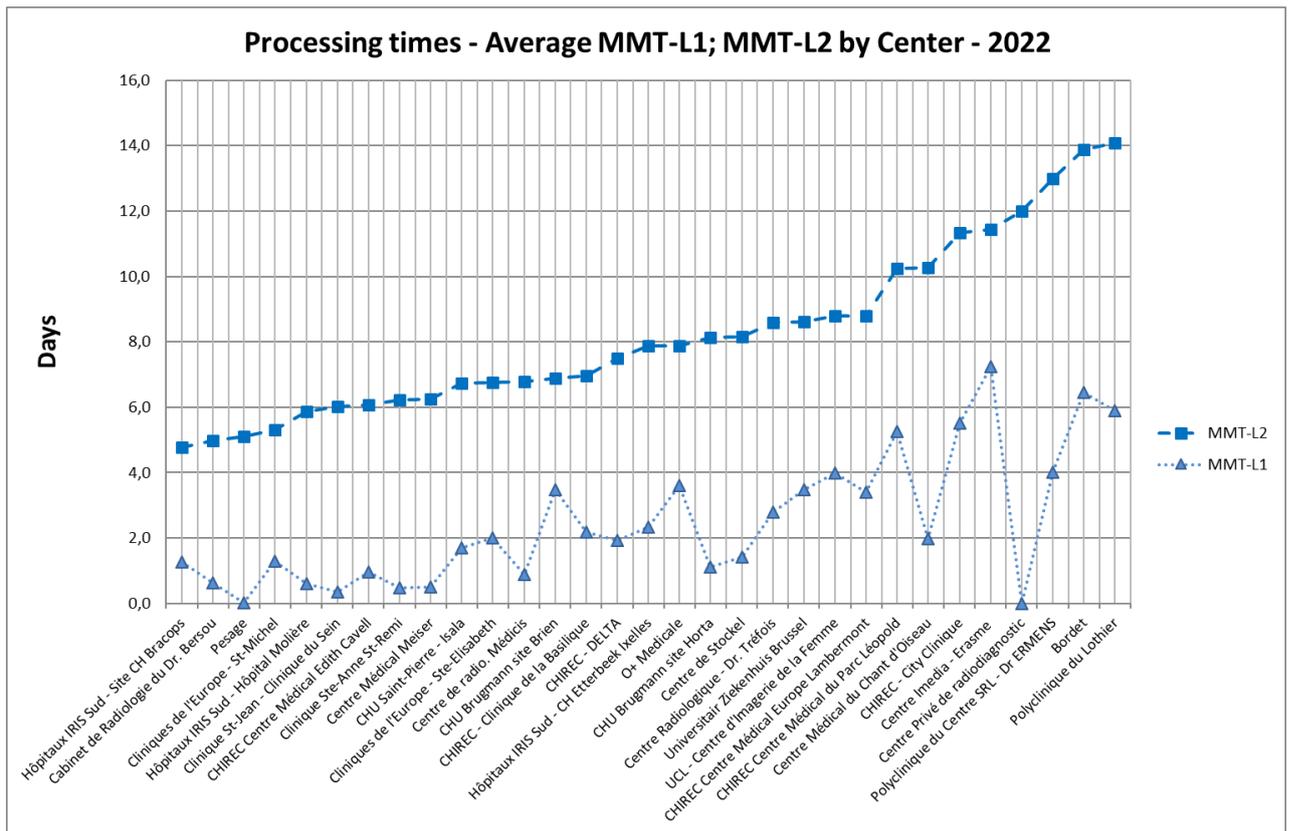


Figure 10 : délais de processing (Centres)

5. Actions réalisées en 2022

1. Mise à disposition des résultats des Mammotests sur les réseaux santé et BRUSAFE – Réalisé
2. Rapport d'indicateurs de programme par le Registre du Cancer – En cours
3. Acquisition d'un logiciel de training et d'évaluation des lecteurs (PERFORM/FEMDEP) – En cours. Un groupe de travail est en place avec le CVKO et le CCRéf – En cours
4. Projet AI avec CCRéf – En cours
5. Remplacement des écrans au centre de 2ème lecture - Réalisé
6. Mise à jour des critères d'agrément des Unités de Mammographie et du Centre de deuxième lecture – Reporté

6. Actions prévues en 2023

1. Rapport d'indicateurs de programme par le Registre du Cancer
2. Acquisition et mise en place d'un logiciel de training et d'évaluation des lecteurs (FEMDEP)
3. Projet AI avec CCRéf
4. Mise à jour des critères d'agrément des Unités de Mammographie et du Centre de deuxième lecture
5. Cahier des charges pour une nouvelle base de données et un nouveau système d'exploitation du RIS qui intègre la base de données pour le dépistage du cancer colorectal

ANNEX(E) 1 : LISTE DES UNITES AGREES 2022– ERKENDE EENHEDEN 2022

LISTE DES UNITÉS AGRÉÉES DANS LA RÉGION BILINGUE DE BRUXELLES- CAPITALE.	ADRESSES	CODE POSTAL	TÉLÉPHONE
CHU St-Pierre – Clinique du Sein ISALA– Site César de Paepe	Rue des Alexiens 11	1000	02/535.44.92
Institut Jules Bordet	Rue Meylemeersch 90	1070	02/541.73.74
Polyclinique du Centre SRL	Rue des Vierges 58	1000	02/502.57.90
Clinique St-Jean – Clinique du Sein	Boulevard du Jardin Botanique 32	1000	02/221.97.97
Polyclinique du Lothier	Boulevard Baudouin 27	1000	02/221.87.10
CHU Brugmann – Clinique du sein ATOSSA site Horta	Place Van Gehuchten 4	1020	02/477.20.10
CHIREC - Centre Médical Europe - Lambermont	Rue des Pensées 1	1030	02/434.24.11
CHU Brugmann - Clinique du sein ATOSSA site Brien	Rue du Foyer Schaerbeekois 36	1030	02/477.92.40
Centre Médical Meiser	Boulevard Léopold III 5	1030	02/705.81.14
CHIREC - Centre Médical du Parc Léopold	Rue du Trône 100	1040	02/434.88.46
Cliniques de l'Europe – Site St-Michel	Rue de Linthout 150	1040	02/614.37.70
Hôpitaux Iris Sud – Site Etterbeek Ixelles	Rue Jean Paquot 63	1050	02/641.44.76
Centre de Sénologie du Pesage	Avenue du Pesage 58	1050	02/649.85.87
O+ Médicale	Rue Henri Jaspar 113	1060	02/537.90.92
Hôpitaux IRISud – Site Bracops	Rue Dr. Huet 79	1070	02/556.15.00
CHIREC- SARE	Boulevard Graindor 66	1070	02/434.30.75
Imedia Erasme	Route de Lennik 501	1070	02/318.18.31
Cabinet de Radiologie du Dr. Bersou	Boulevard Mettwie 37 bte 6	1080	02/468.20.17
CHIREC – Clinique de la Basilique	Rue Pangaert 37	1083	02/434.22.40
Universitair Ziekenhuis Brussel	Laarbeeklaan 101	1090	02/477.60.50
Centre de Stockel	Avenue Hinnisdael 51	1150	02/779.02.00
Centre Médical du Chant d'Oiseau	Avenue des Frères Legrain 85	1150	02/761.60.70
Centre de radiodiagnostic Médicis	Avenue de Tervueren 236	1150	02/762.03.25
CHIREC - Delta – Clinique du sein	Boulevard du Triomphe 201	1160	02/434.88.46
CHIREC - Centre Médical Edith Cavell	Rue Général Lotz 37	1180	02/434.88.46
Cliniques de l'Europe – Site Ste-Elisabeth	Avenue de Fré 206	1180	02/614.27.70
Hôpitaux Iris Sud – Site Molière Longchamp	Rue Marconi 142	1190	02/348.54.74
Cliniques Universitaires Saint-Luc Imagerie de la femme	Avenue Hippocrate 10	1200	02/764.29.13



Programme de dépistage du cancer du sein dans la Région de Bruxelles-Capitale

LETTRE D'INVITATION AU MAMMOTEST

MAMMOTEST GRATUIT | WWW.BRUPREV.BE

Madame,

Si vous avez entre 50 et 69 ans cette année, vous pouvez bénéficier d'une radiographie gratuite des seins appelée Mammotest. Le Mammotest augmente fortement les chances de détecter un cancer à ses débuts. Plus tôt un cancer est identifié, plus les chances de guérison sont élevées. Si vous n'avez pas effectué de Mammotest depuis 2 ans, nous vous invitons à le faire **maintenant**.

QUE DOIS-JE FAIRE POUR EFFECTUER UN MAMMOTEST GRATUIT ?

1. Je prends **rendez-vous** pour un Mammotest dans l'un des Centres de Mammographie repris dans la liste jointe à cette lettre.
2. Lors de mon rendez-vous, je prends avec moi cette lettre d'invitation ou la prescription « Mammotest » faire par mon généraliste ou mon gynécologue. Je prends également ma carte d'identité, 2 vignettes de ma mutualité ainsi que le nom et l'adresse de mon généraliste ou mon gynécologue.
3. Les résultats du Mammotest seront envoyés chez mon généraliste ou mon gynécologue. Si le Mammotest est positif, cela signifie qu'un examen de contrôle supplémentaire est nécessaire.

**Si vous êtes suivie pour un cancer du sein, cette invitation ne vous concerne pas.
Parlez-en à votre médecin traitant.**

Dr Jean-Benoît Burrión,
Coordinateur BRUPREV asbl

Dr Luc Baeyens,
Président BRUPREV asbl



ANNEX(E) 3 : LETTRE DE RESULTAT



Dr. B

Chère Consoeur, Cher Confrère,

Bruxelles, le

Votre patiente, Madame xxx, née le xxx s'est présentée pour un mammotest le xxxx dans le centre CHU Brugmann site Brien (n°33).

Le mammotest est positif : ACR3 un examen complémentaire est nécessaire.

Les anomalies suivantes ont été vues après la double lecture.

		Ext D	Ext G			Sup D	Sup G		
		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
		M D A C	M D A C			M D A C	M D A C		
<input type="checkbox"/> M		<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> M		<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> M
<input type="checkbox"/> D		<input type="checkbox"/> D	<input type="checkbox"/> D	<input type="checkbox"/> D		<input type="checkbox"/> D	<input type="checkbox"/> D	<input type="checkbox"/> D	<input type="checkbox"/> D
<input type="checkbox"/> A		<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> A		<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> A
<input type="checkbox"/> C		<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> C		<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> C
		M D A C	M D A C			M D A C	M D A C		
		<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
		Int D	Int G			Inf D	Inf G		

Masse
 Distorsion
 Asymétrie
 MicroCalcifications

Veuillez noter que chez les femmes ayant une densité mammaire élevée (C ou D), une échographie complémentaire améliore les performances du dépistage. La densité mammaire de votre patiente est : B.

Nous vous prions de bien vouloir informer votre patiente du résultat de son mammotest et nous le confirmer en renvoyant le bordereau ci-joint complété. Nous vous demandons également de bien vouloir nous faire parvenir les résultats des examens complémentaires.

Les clichés du mammotest sont archivés au centre qui a effectué la première lecture. Si vous orientez votre patiente vers un autre centre, il est important qu'elle apporte les clichés de son mammotest.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information utile. Nous vous prions de croire, Chère Consoeur, Cher Confrère, en l'expression de nos sentiments confraternels.

Dr. xxx
Radiologue

Accéder aux images du mammotest : <https://connect.brumammo.be>

Code d'accès : xxxxxxxxxxxx - Date de naissance : xxxxxx

asbl BRUPREV vzw | Allée de la Recherche 12 Researchdreef - Bruxelles 1070 Brussel
T: 02/736 19 84 • F: 02/742 21 33 • mammotest@bruprev.be • www.bruprev.be

asbl BRUPREV
Allée de la Recherche 12
1070 Bruxelles

Ref. xxx

Bruxelles, le

Prière de renvoyer ce bordereau à BRUPREV. Merci.

J'ai bien reçu les résultats du mammothest réalisé le xxx de Madame xxx, née le xxx

La patiente a été informée de la nécessité d'une mise au point complémentaire.

Cette mise au point sera effectuée à

Dr.

Signature :

Cachet :

Important !

Merci de nous envoyer copie des résultats des examens effectués dans le cadre de cette mise au point.

asbl BRUPREV vzw | Allée de la Recherche 12 Researchdreef - Bruxelles 1070 Brussel
T: 02/736 19 84 • F: 02/742 21 33 • mammothest@bruprev.be • www.bruprev.be



Dépistage du
Cancer du Sein
Borstkanker
Opsporing

Madame xxx

Bruxelles, le

Chère Madame,

Votre mammothest réalisé en date du xxx montre que des examens complémentaires sont nécessaires.

Nous vous recommandons de prendre contact avec votre médecin référent le Dr. xxx

Veuillez agréer, chère Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Dr Jean-Benoît Burrión
Coordinateur Bruprev

ANNEX(E) 4 : FICHE DE RETROINFORMATION AUX UNITES DE DEPISTAGE ET AUX RADIOLOGUES

Beste radioloog,

Vanaf heden brengen we u graag semestrieel op de hoogte van uw persoonlijke activiteitsindicatoren.

Deze semestriële feedbackrapporten zijn bedoeld om de kwaliteit van het screeningsprogramma te optimaliseren. Zo hopen we de recall rate beter te controleren evenals een adequate detectiegraad te handhaven. Uiteraard is deze mailing louter informatief en strikt persoonlijk bedoeld.

Onderstaande tabel geeft u extra informatie over uw gerealiseerde Mammotesten.

Indien u meer informatie wenst, aarzel niet om ons te contacteren.

Met collegiale groeten, BRUPREV Team

Cher Radiologue,

Désormais, nous vous communiquerons semestriellement vos indicateurs d'activité.

Ces rapports de feed-back semestriels visent à améliorer la qualité du programme de dépistage. Nous espérons que cela permettra de mieux maîtriser les taux de rappel tout en maintenant un taux de détection adéquat. Cet envoi est purement informatif et strictement personnel.

Le tableau ci-dessous présente vos performances individuelles.

Si vous souhaitez obtenir plus informations ou si vous avez des commentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Cordiales salutations, l'équipe BRUPREV



	2021	2022 – S1	Gemiddelde 2022
Aantal Mammotesten <i>Nombre de Mammotests</i>	163	32	49
Percentage positieve eerste lezingen (L1) <i>Pourcentage premières lectures positives (L1)</i>	11.0%	9.4%	16.5%
Percentage afgewerkte positieve Mammotesten <i>Pourcentage Mammotests terminés positifs</i>	9.8%	9.4%	11.0%
Percentage verschil L1 / L3 <i>Pourcentage différence entre L1/ L3</i>	8.6%	12.5%	9.8%
Aantal dagen tussen Mammotest en 2 ^{de} lezingen <i>Nombre de jours entre Mammotest et 2^{ème} lectures</i>	14	11	13

Assemblée Générale

1. Dr Hubert Thierry, **GGOLFB**
2. Dr Luc Baeyens Luc, **VVOG**
3. Dr André Grivegnée, radiologue indépendant
4. Dr Denis Bersou, radiologue indépendant
5. Dr Christophe Struyve, MG indépendant
6. Mme Julie Francart, **Fondation Registre du Cancer**
7. Dr Philippe Simon, représentant de l' **ULB**
8. Dr Latifa Fellah, représentante de l' **UCL**
9. Dr Jan Jonckheere, représentant de la **VUB**
10. Dr Veronique Le Ray, **Fondation contre le Cancer**
11. Dr Pascale Jonckeer, **KCE**
12. Julie Papazoglou représentant du Cabinet du Ministre de la santé Fr
13. Hélène De Pauw, représentante de Sciensano
14. Dr Laura Van Rillaer, représentant BHAK
15. Dr Jean-Luc Van Laethem, représentant BGDO
16. Dr Julie Gosuin, représentante de la FAMGB
17. Dr Magali Surmont (VVE)
18. Michel Candeur représentant CCR
19. Patrick Martens représentant CVKO

Conseil d'Administration

1. Dr Luc Baeyens, **VVOG** - Président
2. Dr Jan Jonckheere, représentant de la **VUB** - Vice-président
3. Dr Philippe Simon, représentant de l' **ULB**
4. Dr Latifa Fellah, représentante de l' **UCL**
5. Mme Julie Francart, **Registre du cancer**
6. Dr Hubert Thierry, **GGOLFB**
7. Dr André Grivegnée, radiologue indépendant
8. Dr Christophe Struyve, MG indépendant
9. Dr Veronique Le Ray, **Fondation contre le Cancer**

Coordination - Direction Médicale

Dr Jean-Benoît Burrion

Administration - Finances

Me Joëlle Gaugain ; Me Inge Wauters ; Me Virginie Thioux

IT – Informatique

Eonix ; Intuitim

ANNEX(E) 6 : LISTE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION 2022

CA du 25 février 2022

Ordre du jour:

1. Approbation du PV du CA du 26 novembre 2021	VALIDATION	5'	OPEN
2. Programme Colotest – Chiffres 2021 - Update	INFORMATION	30'	OPEN
3. Programme Sein – Chiffres 2021	INFORMATION	30'	OPEN
4. Programme sein – PERFORM/FEMPEP	INFORMATION	15'	OPEN
5. Varia – Unités sous le seuil des 50 MMT/an – Prochaine date du CA	DECISION	10'	HUIS CLOS
			90'

CA du 29 avril 2022

Ordre du jour:

1. Approbation du PV du CA du 25 février 2022	VALIDATION	5'
2. Programme Colotest – Chiffres 2021 - Update projet	INFORMATION	30'
3. Programme Colotest – Nouvel accord de coopération	INFORMATION	20'
4. Programme Colotest – Norme législative		5'
5. Programme Sein – PERFORM/FEMDEP	INFORMATION	5'
6. MyPeBS	INFORMATION	15'
7. Varia : – Révision du contrat IT avec Eonix – Report de l'AG au vendredi 24 juin	DECISION	10'

CA du 24 juin 2022

Ordre du jour:

1. Approbation du PV du CA du 29 avril 2022	VALIDATION	5'
2. Préparation de l'AG	INFORMATION	20'
3. Varia	INFORMATION	5'

AG du 24 juin 2002

Ordre du jour :

1. Admission/démission de membres
2. Approbation des comptes 2021, décharge aux administrateurs et au coordinateur
3. Présentation du rapport d'activités 2021
4. Approbation du budget 2022
5. Accord de coopération COCOM/COCOF/VG – Protocole du programme de dépistage du cancer colorectal en Communauté communautaire française
6. Divers

CA du 30 septembre 2022

Ordre du jour:

1. Approbation du PV du CA du 24/06/2022	VALIDATION (annexe)	5'	OPEN
2. Sein : Statistiques lectures L1 Semestre 1	INFORMATION	10'	OPEN
3. Colon-sein: taux de participation	INFORMATION	10'	OPEN
4. Logiciel d'autoévaluation et de training des lecteurs : FEMDEP	INFORMATION	15'	OPEN
5. Nouveau RIS /DIS	INFORMATION	15'	OPEN
6. Modification du courrier d'annonce de résultat kit iFOBT	VALIDATION (annexe)	10'	OPEN
7. Accord de collaboration BRUPREV UPB/AVB	VALIDATION (annexe fr)	15'	OPEN
8. Varia	INFORMATION	10'	OPEN
90'			

CA du 25 novembre 2022

Ordre du jour:

1. Approbation du PV du CA du 30/09/2022	VALIDATION (annexe)	5'	OPEN
2. Sein : FEMDEP Update	INFORMATION+ VALIDATION	10'	OPEN
3. Colon : demande budget campagne 2023	INFORMATION	10'	OPEN
4. Proposition budget 2023	INFORMATION	10'	OPEN
5. Colon : démarrage projet 2023. Pharmacy.Brussels	INFORMATION	10'	OPEN
6. Modification du courrier d'annonce de résultat kit iFOBT (suite)	VALIDATION (annexe)	10'	OPEN
7. Varia	VALIDATION (annexe fr)	15'	OPEN

ANNEX(E) 8 : HISTORIQUE DES UNITES

N°	UNITES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	AZ VUB	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
2	STE ANNE	A	A	A	A	A	N 8/10/10	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
3	BORDET	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
4	CHEI	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
5	CENTRE RADIOLOGIQUE DU DR TREFOIS	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
6	ERASME/IMEDIA		N	N	SORTI	non conforme	N13/02/09	N	N	N	N	N	3/06/2016 *	N	N	N	N	N	N
7	BERSOU	A	A	A	A	A	A	N 21/10/11	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
8	BRACOPS	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
9	ST JEAN	A	A	A	N 9/09/08	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
10	ST MICHEL	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
11	MOLIERE	N	N	N	SORTI 6/10/2008	non conforme			27-08-12	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
12	HOPITAL Français REINE ELISABETH	N	N	N	SORTI	cessation activités													
13	UCL	A	A	A	SORTI 12/2008	non conforme	15-02-10	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
14	BRUSSELS MENOPAUSE CENTER	A	A	A	A	N 26/11/08	01-09-10	cessation d'activité											
15	CHAMP D OISEAU					N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
16	CENTRE DE RADIOLOGIE DU DR BORREMANS	A	A	A	A	A	15-05-10	cessation d'activité											
17	CENTRE DE RADIOLOGIE DU DR COSAERT	A	A	A	A	A	10-05-10	cessation d'activité											
18	IMAGERIE MEDICALE DE BROQUEVILLE	N	N	N	N	N	10/05/2010	cessation d'activité											
19	CENTRE PRIVE DE RADIOLOGIE DU DR LADURON	A	A	A	A	A	SORTI 03/2009	cessation activité											
20	CLINIQUE DE L EUROPE STE ELISABETH	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
21	CHIREC/CAVELL	A	A	A	N 9/04/08	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
22	CENTRE DE STOCKEL					N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
23	CHU / ST PIERRE SITE CESAER DE PAEPE ISALA	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
25	CHIREC/LAMBERMONT	A	A	A	N 27/06/09	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
26	CHIREC/PARC LEOPOLD	A	A	A	N 11/07/09	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
27	POLYCLINIQUE DU LOTHIER		A	A	A	A	A	N10/08/2011	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
28	CIMS PRIVE DU DOCTEUR REYGAERTS	A	A	A	A	A	A	N 26/08/11	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
29	CPAS ST JOSSE	A	A	A	SORTI 20/02/2007	SORTI	cessation activié												
30	CENTRE PRIVE PRINCE DE LIGNE	A	A	A	A	A	A	N 5/09/12	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
31	CENTRE BASILIQUE	A	A	A	N 29/04/09	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
32	DR HUBERT	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
33	BRUGMANN BRIEN					N 2/09/2009	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
34	BRUGMANN HORTA						N 15/10/10	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
35	CIMS DR VANDE MERCKT C.						12-04-10	N	N	SORTI 30/10/13	non conforme				29-03-18	SORTI 28/06/2019			
36	CIMS DR COLLET						11-06-10	A	A	A	A	A	A	SORTI 30/04/2017					
37	O+ MEDICAL						07-07-10	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
38	PESAGE							N 23/05/11	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
39	ODC								N		01-05-13								
40	CENTRE MEDICAL JEAN FONTAINE										17-07-13	N	N	N	SORTI 30/04/2017				
41	CENTRE MEDICAL MEISER										18-07-13	N	N	N	N	N	N	N	N
42	POLYCLINIQUE SPECIALISEE D'HELMET										N 9/01/14	N	N	N	SORTI 30/04/2017				
43	CENTRE ALPHA MEDICAL											N 4/06/14	N	N	SORTI 30/04/2017				
44	Centre de radiodiagnostic Médicis												N 15/09/2016	N	N	N	N	N	N
45	CHIREC -DELTA												N 09/12/2017	N	N	N	N	N	N
46	CHIREC - CITY CLINIC																N PROV 28-12	N	NON RENOUVI
47	POLYCLINIQUE DU CENTRE SRL Dr ERMENS																		N PROV ->30/

légende
A=analogique; N=numérique en rouge = sortie d'activité en vert = entrée en activité en bleu = passage au numérique
* 03/06/2016 transfert Erasme => Erasme / Imédia